CONCOURS, JURYS, REPRISE D'ÉTUDES : DONNER AUX AGENTS LES MOYENS DE RÉUSSIR

Préparer un oral devant un jury, défendre son parcours, constituer un dossier, passer un concours sur titre, reprendre des études ou chercher à évoluer professionnellement demande du temps, de la méthode et un véritable accompagnement. Dans les faits, les agents sont encore trop souvent renvoyés à eux-mêmes pour comprendre les attendus, préparer leur présentation, construire leur dossier ou trouver les moyens de financer une formation. Pour l'UNSA-CASVP, ce n'est pas acceptable.

L'évolution professionnelle ne peut pas dépendre uniquement des **moyens personnels** de chaque agent, de son **réseau**, de son aisance à l'écrit ou à l'oral, ni de sa capacité à se débrouiller seul.

Les agents qui souhaitent **évoluer**, **se former**, **obtenir un diplôme** ou **réussir un concours sur titre** doivent pouvoir s'appuyer sur un dispositif **clair, accessible et organisé** par l'administration.

Il ne suffit pas d'encourager les parcours professionnels dans les discours. Il faut donner aux agents les **outils concrets pour réussir**.

Accompagner les agents, c'est renforcer le service public

Accompagner les agents dans leur parcours, **ce n'est pas une faveur**. C'est reconnaître leurs compétences, sécuriser les recrutements, fidéliser les professionnels et répondre aux **besoins réels des établissements et des services**.

L'UNSA-CASVP demande la mise en place d'un véritable **dispositif d'aide** pour les agents engagés dans une démarche d'évolution professionnelle.

Ce dispositif doit permettre de préparer sérieusement les **oraux devant jury**, avec des simulations et des conseils méthodologiques. Il doit aussi aider les agents à constituer leurs **dossiers**, notamment pour les concours sur titre, les examens professionnels, les sélections, les demandes de financement ou les reprises d'études.

Il doit enfin garantir une **information claire** sur les droits et dispositifs existants : formation, CPF, congé de formation professionnelle, VAE, bilan de compétences, accompagnement RH, possibilités de financement.

Trop souvent, ces informations existent, mais restent **dispersées**, difficiles à comprendre ou **inégalement accessibles**. Résultat : les agents les mieux informés avancent, les autres restent en retrait.

Ce n'est pas ainsi que l'UNSA-CASVP conçoit la promotion professionnelle.

Une égalité réelle d'accès à la promotion professionnelle

Tous les agents ne disposent pas du même temps, du même réseau, des mêmes ressources ou de la même aisance pour présenter leur parcours.

Certains savent comment rédiger un dossier, valoriser leur expérience, préparer un oral ou solliciter un financement. D'autres découvrent seuls des procédures complexes, parfois au dernier moment, sans méthode ni soutien suffisant.

L'administration ne peut pas se contenter d'ouvrir des possibilités sur le papier. Elle doit créer les conditions réelles permettant aux agents de s'en saisir.

L'UNSA-CASVP demande des **engagements concrets** : préparation régulière aux oraux, ateliers pour les concours sur titre, appui à la rédaction des dossiers, information annuelle sur les financements possibles et accompagnement renforcé des agents en reprise d'études.

Les métiers du social, du médico-social, du soin, de l'administratif ou de l'encadrement ont besoin d'agents **formés**, **reconnus et accompagnés**. Cela suppose une politique de formation **lisible, équitable et réellement accessible.**

L'UNSA-CASVP continuera de porter cette demande auprès de l'administration. Chaque agent doit pouvoir évoluer, être accompagné et construire son avenir professionnel dans des conditions justes et transparentes.

17-06-2026

UNSA-CASVP 94, rue de la Folie-Méricourt – 75011 PARIS Casvp-syndicat-unsa@paris.fr www.unsacasvp.fr